

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER

COMMUNE DE HUISSEAU SUR COSSON

ARRETE MUNICIPAL

ROUTE DEPARTEMENTALE N°33 « Route de
Chambord » (en agglomération)

Déviation de la circulation lors des travaux
d'effacement de réseaux, sur le territoire de la
commune de HUISSEAU SUR COSSON

LE MAIRE DE HUISSEAU SUR COSSON

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire

VU la demande formulée par note écrite le 10/02/2023, par INEO RESEAUX CENTRE - SAINT GERVAIS LA FORÊT

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux d'effacement de réseaux, sur la route départementale n°33 Route de Chambord » (en agglomération), effectués par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE - SAINT GERVAIS LA FORÊT, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie,

Considérant que les véhicules auxquels s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Du 06/03/2023 au 14/04/2023, date prévisionnelle de fin des travaux d'effacement de réseaux, sur la route départementale n°33 Route de Chambord » (en agglomération) entre les numéros 203 et 229, sur le territoire de la commune de HUISSEAU SUR COSSON, la circulation sera interdite dans les deux sens sur cette voie.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit :

Pour les Véhicules dont le Poids Total en Charge Autorisé est supérieur à 3,5 Tonnes :

Voie Communale N°5 « de Mont Près Chambord aux Grotteaux » ;

« Route des Grotteaux » ;

« Rue Nationale » ;

« Rue de la Chabardière » ;

« Route de Huisseau sur Cosson » ;

Voie Communale N°1 « de Huisseau sur Cosson à Mont Près Chambord » ;

Voie Communale N°4 « de Mont Près Chambord aux Grotteaux » ;

Route Départementale N°72 « Rue du Docteur A...

Accusé de réception en préfecture
101040-20230228-2023-03-012-AR
Date de télétransmission : 01/03/2023
Date de réception préfecture : 01/03/2023

Pour les Véhicules dont le Poids Total en Charge Autorisé est inférieur ou égal à 3,5 Tonnes :

« Rue de la Croix Mercier » ;
Chemin Rural N°66 dit « du Grand Chêne » ;
Chemin Rural N°64 dit « Ruelle de Richebourg »

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation de restriction, de protection et de déviation du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE - SAINT GERVAIS LA FORÊT.

ARTICLE 4 : La circulation pourra être rétablie sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de HUISSEAU SUR COSSON

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : M. le maire de la commune de HUISSEAU SUR COSSON , M. le lieutenant colonel commandant le groupement de gendarmerie de Loir et Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

A)

- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher – 16, rue de Signeulx 41013 Blois cedex,
- Monsieur le chef du détachement de l'unité motocycliste zonale des CRS-85 rue Bergson- BP209-37542 Saint Cyr sur Loire
- Direction de la Poste – 68, rue du Bourg Neuf - 41000 Blois
- Monsieur le Médecin-chef du SAMU – Mail Pierre Charlot - 41000 Blois
- Centre départemental d'incendie et de secours – 15, rue Gutenberg – 41000 Blois
- DDT /Antenne Territoriale Centre, quai de l'Abbé Grégoire
- VAL ECO, service enlèvement des ordures ménagères – 1 rue Honoré de Balzac – 41000 Blois,
- TRANSDEV,
- REMI41,
- Conseil Départemental du Loir et Cher, Direction de l'Enseignement et des Transports, Service des Transports,
- Conseil Départemental du Loir et Cher - Direction des Routes - Division Route Centre – 53 rue Laplace, 41000 Blois
- Commune de Mont-Près-Chambord

- INEO RESEAUX CENTRE - SAINT GERVAIS LA FORÊT

A Huisseau sur cosson, le 28 février 2023



Le Maire,
Accuse de réception en préfecture
N° 214101040-20230228-2023-04-012-AR
Date de télétransmission : 01/03/2023
Date de réception préfecture : 01/03/2023